



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat réaffirme son soutien au développement des filières chanvre et lin

Paris, le 26 février 2025

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Ferracci, ministre chargé de l'industrie et de l'énergie, et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent 5 nouveaux projets soutenus dans le cadre de France 2030 pour accompagner le développement des filières chanvre et lin. Au total, ce sont 27 projets accompagnés depuis 2021.

Premier producteur mondial de lin et troisième de chanvre, **la France se positionne comme un acteur clé dans le domaine des fibres naturelles** respectueuses de l'environnement et adaptées aux enjeux agricoles et industriels de demain. Historiquement présente en totalité sur le territoire français, de la culture jusqu'à la confection en passant par la filature, l'Etat accompagne **la relocalisation de l'ensemble des étapes de transformation du lin et le développement d'une telle filière industrielle pour le chanvre.**

Ainsi, 27 projets ont été accompagnés depuis 2021 pour un montant total de 42,4 M€ d'aides de l'Etat à travers France Relance, les programmes des investissements d'avenir (PIA), France 2030 et Territoires d'industrie. Les projets soutenus ont été sélectionnés pour leur potentiel de structuration des filières du teillage (séparation des fibres textiles de la partie ligneuse de la plante) au produit fini, de création d'emplois sur les territoires et d'impact positif sur l'environnement.

Pourvue d'un fort potentiel économique en raison de son rendement élevé, la culture de chanvre et de lin peut contribuer à la **transition environnementale de l'industrie textile** : baisse des émissions liées au transport avec des cultures locales, réduction de l'empreinte hydrique par rapport au coton, machines moins consommatrices d'énergie. En outre, les innovations liées à l'utilisation du lin et chanvre dans différents secteurs (construction, sport, automobile, aéronautique, cosmétique, pharmacie, papèterie, agroalimentaire) concourent à la **décarbonation de l'industrie.**

A l'occasion du Salon international de l'Agriculture 2025, Marc Ferracci a présenté 5 nouveaux projets soutenus par l'Etat dans le cadre de France 2030 qui témoignent des atouts du chanvre et du lin et illustrent les débouchés offerts par la filière dans de nombreux domaines :

- **Renforcement de la chaîne de valeur des filières chanvre et lin** dans le cadre l'appel à projets « Résilience et Capacités Agroalimentaires » de France 2030, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance :
 - **Le projet « Teillage de Bretagne » porté par le Groupe Depestele** contribuera à l'ouverture d'une usine de teillage en Bretagne.
 - **Le projet « Teillage de Brie 4.0 » porté par les Établissements Devogèle** permettra d'augmenter les capacités de teillage en Ile-de-France.
 - **Le projet porté par Linfini** a pour objectif l'ouverture d'une usine de filature à sec de Lin en Bretagne.
- **Décarbonation du secteur de la construction et du bâtiment en investissant dans de nouveaux moyens industriels** dans le cadre de l'appel à projets « Produits biosourcés » de France 2030, opéré pour le compte de l'Etat par l'ADEME :
 - **Le Projet « Géotextiles » porté par Occitanie Geotex** permettra la production d'un géotextile (géofilets) à base de fibres 100% naturelles (à base de lin, de chanvre ou de laine) pour le génie civil dans une perspective de contrôle de l'érosion des talus et des berges, qui permettra également le paillage des massifs floraux et des haies.
 - **Le projet « Usine Défibrage » porté par Les chanvres de l'Atlantique** permettra l'implantation d'une usine de défibrage de chanvre et la fabrication de modules de construction en béton de chanvre.

Un groupe de travail composé des services de l'Etat et de ses services déconcentrés se réunit depuis 2021 pour coordonner ce soutien à la filière. Il peut être contacté par toute entreprise souhaitant se lancer dans cette dynamique de production ou d'utilisation de produits issus de ces fibres naturelles : sec-isbca.dge@finances.gouv.fr .

Annie Genevard a déclaré : « Le chanvre et le lin sont des symboles de l'avenir durable de notre agriculture et de notre industrie. En soutenant leur développement, nous affirmons notre engagement pour une transition écologique ambitieuse, créatrice d'emplois et respectueuse de notre environnement. La France, leader dans ces filières, ouvre la voie vers un avenir plus vert, en plaçant l'innovation et la relocalisation au cœur de notre stratégie. »

Marc Ferracci a déclaré : « L'appui aux chaînes industrielles de transformation du lin et du chanvre illustre le rôle des filières industrielles dans la réindustrialisation du pays. Ces deux filières participent concrètement à la transition écologique en utilisant des fibres produites et transformées localement dans différents secteurs allant du textile à la construction, en passant par les emballages ou encore l'automobile. »

Contact presse :

Cabinet de Annie Genevard : cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr – 01 49 55 59 74

Cabinet de Marc Ferracci : presse@cabinets.industrie.gouv.fr - 01 53 18 46 19

Direction générale des Entreprises : presse.dge@finances.gouv.fr – 01 44 97 04 49

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr – 01 42 75 64 58

A propos du plan d'investissement France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030%20> | @SGPI_avenir